

Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran.

Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE, ACCUEIL, ORIENTATION, AFFECTATION APRÈS LA 3^e, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT, and SE DÉCONNECTER. The main content area has a progress bar with three steps: 1 Intentions provisoires (active), 2 Choix définitifs, and 3 Décision. Below the progress bar, it says 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' and 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' The heading is 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. Under 'Intention 1', there is a blue box stating 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and a control box with arrows and a trash icon. Below are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR', '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red error message says 'Vous devez sélectionner une voie.' There is an 'AJOUTER UNE INTENTION' button and 'ANNULER' and 'VALIDER' buttons. A red warning at the bottom says 'Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.'

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

Intention 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

2^{de} professionnelle

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1^{re} année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

Si vous souhaitez ajouter une intention, cliquez sur AJOUTER UNE INTENTION

Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**